



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN, Liliane BOSETTI, Cyril AUBANEL.

Secrétaire de séance : Cyril LAURENT

Approbation du compte-rendu du 9 mai 2012 à l'unanimité.

1- Transaction avec ERDF. Suite à une absence de facturation depuis 2002, une transaction financière a été établie entre les deux parties sur les quatre derniers exercices, concernant les immeubles :

- RAPIDEX pour une valeur de 5 286,82 € T.T.C.
- Piscine pour un montant de 21 142 ,23 € T.T.C.

Adopté par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER),

2- Rétrocession parcelle C924. Cette parcelle appartenant au Conseil Général du Gard est occupée par la voirie communale ex RD 130. Il est proposé de rétrocéder cette parcelle pour l'intégrer dans le domaine public communal. Unanimité,

3. Parking EHPAD. Il est proposé d'acquérir les parcelles B 289 et 486 appartenant à la succession GARDES Régis au prix de 6 000€. Il s'agit de parcelles utilisées actuellement comme parking pour la maison de retraite Notre-Dame des Mines. Adopté à l'unanimité.

4- Acquisition parcelle C1217. La commune a la possibilité d'acquérir la parcelle C 1217 appartenant à Messieurs Patrick et Richard LABROT et Madame LACROIX au prix de 1 850€. Il s'agit d'une parcelle située près des forêts communales et de la station d'épuration au lieu-dit Les Lardets. Adopté à l'unanimité.

5- Échange et achat avec M. VITTERS (les brousses). M VITTERS aux brousses sollicite l'échange et l'achat d'une portion de terrain à proximité de son immeuble. M VITTERS s'engage à réaliser le déplacement de la portion de voie publique à ses frais. Adopté à l'unanimité, le prix de vente du terrain est de 2 € le m²,

6- Participation assainissement collectif. par 10 voix pour et une abstention (CIVIDINO), le conseil décide d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes et nouvelles, fixe la participation financière à 1 000 € par logement, payable en deux fois (50% au raccordement et 50 % un an après) et que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau, Cette participation remplace un ancien dispositif.

7- Mission d'assistance pour consultation Costebelle.

- Monsieur le maire présente la proposition d'intervention des cabinets RKNL - N. LEBUNETEL, architecte et DL AVOCATS - L.DUCROUX pour une mission d'assistance à l'élaboration des pièces administratives au lancement d'une consultation pour Costebelle. Le coût de la mission s'élève à 8 955 € H.T. (3 370 €+ 5 625 €). Adopté par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER),
- Le Maire rappelle que le plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé le 13 février 2009 et que tout au long de sa procédure d'élaboration, l'accent a été mis sur la réalisation d'une zone

constructible dans le secteur de Costebelle avec une liaison routière sur la RD 130. Cependant, l'article IIAU 3 régissant la zone concernée interdit la création d'accès sur les routes départementales. Constatant que l'ensemble des documents écrits et graphiques reposent sur une ouverture sur le RD 130 et qu'il s'agit d'une opération d'ensemble d'intérêt général il convient de rectifier une erreur matérielle de la rédaction de l'article IIAU 3.

Par 10 voix pour et 1 abstention (CIVIDINO) il est décidé, conformément à la procédure de l'article R 133-20-1 du code de l'urbanisme, modifié par le décret N°2009-722 du 18 juin 2009 de procéder à la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Molières-sur-Cèze.

8- Projet du rond-point entrée de Gammal - Molières-sur-Cèze. Le conseil municipal donne un avis favorable, par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER), aux demandes de financement pour les travaux d'aménagement d'un rond-point à l'entrée de Gammal comme repris dans le plan ci-joint et le bilan estimatif des travaux qui s'élève à 239 738,53 € H.T. ainsi que pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms et électriques.

9 Admission en non valeur (exercices 1997, 2000 et 2006). L'assemblée décide par 8 voix pour, 2 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO) et une contre (ADRYANCZYK-PERRIER) d'admettre en non valeurs les sommes impayées et non recouvrables sur le budget de l'eau et de l'assainissement, d'une liste de créance proposée par la trésorerie de Saint-Ambroix pour un montant total de 5 999,47 €

10- Décision modificative, par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER), la décision modificative n°1 sur les budget communal est adoptée.

11- Subvention FISAC pour le marché hebdomadaire Monsieur le Maire présente les travaux d'aménagement de la place du marché. Ces travaux consistent à mettre aux normes l'espace des marchands : terrassement et enrobés (320m²), installation de bornes marché, signalisation, et sécurisation par vidéo-protection. Une demande de subvention sera déposée auprès de la DIRECTE et du Conseil Général.

Le coût financier de l'ensemble des travaux et installations de la place du marché s'élève à 27 800 € H.T. Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER), adopte cette proposition.

12- Participation scolaire - Ogec St-Joseph - St-Ambroix, Par 10 voix pour et 1 contre (BERTRAND), l'assemblée décide de ne pas octroyer une aide financière à l'OGEC Saint-Ambroix, les établissements scolaires de la collectivité étant en mesure d'accueillir tous les enfants de la commune,

13- Modification échéancier de deux emprunts, L'assemblée adopte, par 10 voix pour, 1 abstention (CIVIDINO), la proposition de DEXIA CREDIT LOCAL pour modifier les échéanciers de deux emprunts référencés MON206818EUR et MIN255498EUR. En effet, ces emprunt sont actuellement remboursés une fois par an, et un remboursement trimestriel convient mieux à la trésorerie de la commune.

14- Emprunt service de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'instant, les banques n'ont pas fait d'offre de financement. En revanche, l'assemblée sollicite une aide financière auprès du Conseil général et de l'agence de l'eau pour les travaux de modernisation des réseaux : coût des travaux estimés à 189 500 € H.T.

15- Jardins Familiaux - Convention avec « La maison des habitants »

La Maison des Habitants de Saint-Ambroix a pour mission de gérer les jardins familiaux élaborés sur les communes de Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix. Il est proposé de passer une convention de gestion pour les parcelles suivantes : AD 134 zone Nj du PLU, jardins ouvriers, AE 178 zone UL du PLU, jardins de l'EHPAD, B 103 zone A du PLU. Adopté par 8 voix pour et 3 abstentions (BERTRAND, CIVIDINO, ADRYANCZYK-PERRIER),

16- Ventes site industriel

Pour tenir compte de la TVA sur marge, les lots suivants sont cédés :

- Lot 5 : M ENJOLRAS - SCI MINX : 26 000 € dont 3 732,48 € de TVA
- Lot 6 : M Cyril ROBERT 60 000 € dont 8 491,62 € de TVA

17- Transfert de communauté de communes - protocole personnel avec Vivre-en-Cévennes.

A l'unanimité, l'assemblée adopte le projet de protocole d'accord en matière de personnel consécutif au retrait de la commune de Molières-sur-Cèze de la Communauté Vivre-en-Cévennes.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert de l'ensemble des ateliers municipaux dans une partie de la salle polyvalente.
- M CIVIDINO demande la finalité du chantier la luxurière. M le Maire rappelle que les entreprises sont notifiées des demandes de reprise de chantier.
- M BERTRAND évoque le jugement concernant M KOETZ.

La séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance

Cyril LAURENT



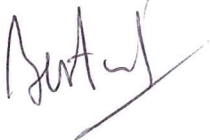
Jean VEYRUN



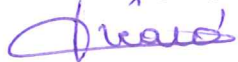
Serge PARAYRE



Jean-Louis BERTRAND,



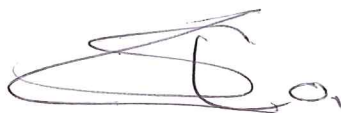
Liliane BREARD



Gilbert GARCIA,



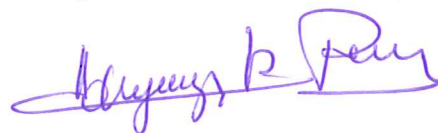
Sylvain CIVIDINO.



Denise COLLIER,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



Le Maire,

Patrick DUMAS

